

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V69 Vœu relatif à la Nuit de la solidarité.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Maire de Paris a fait de la lutte contre la grande exclusion la grande cause de la mandature ;

Considérant que la Ville de Paris apporte depuis 2014 une contribution particulièrement volontariste à l'offre d'hébergement dont la compétence relève de l'Etat, par le biais de la mise à disposition du patrimoine municipal pour la création de près de 3 000 places d'hébergement depuis 2014, par la mise à disposition d'équipements sportifs et de salles de mairies dans le cadre du plan hiver, et par la gestion de 1000 places d'hébergement d'urgence et d'insertion par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Considérant que le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, co-construit avec l'Etat, les institutions, les associations de lutte contre la grande exclusion, les entreprises et les Parisien.ne.s, a été adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en 2015 ;

Considérant que plus de 80% des mesures du Pacte ont été réalisées ou sont en cours de réalisation ;

Considérant que l'ensemble des signataires du Pacte se sont engagés (action 105) à améliorer notre connaissance des personnes vivant dans une extrême précarité ;

Considérant les expériences menées par plusieurs grandes Villes (New-York, Londres, Bogota, Athènes, etc.) consistant à dénombrer au cours de la même nuit l'ensemble des personnes en situation de rue ;

Considérant que l'intérêt de cette opération réside en l'exhaustivité de la démarche en allant couvrir l'ensemble de l'espace public de la Ville en une seule nuit, afin de compléter et approfondir les enquêtes déjà réalisées sur certaines zones du territoire parisien telles que les enquêtes flash du Samu social de Paris ;

Considérant que parmi les personnes sans abri, certaines peu ou pas visibles peuvent ne pas avoir connaissance des services ou dispositifs existants ;

Considérant que dans ce cadre, la Maire de Paris a souhaité organiser avec l'ensemble des acteurs du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, une Nuit de la Solidarité le jeudi 15 février 2018, afin de réaliser un décompte anonyme des personnes sans-abri dans la capitale et obtenir ainsi une photographie à un instant donné du nombre de personnes en situation de rue sur le territoire parisien ;

Considérant que le décompte n'est pas une intervention sociale, mais un outil de connaissance quantitative et qualitative pour objectiver la situation des personnes sans abri, et partager les constats entre l'ensemble des acteurs, institutionnels, associatifs, citoyens, dans le but d'améliorer les réponses qui leur sont proposées ;

Considérant que la Ville a construit une méthode rigoureuse grâce à ses partenariats avec des experts ayant conduit des expériences similaires aux Etats Unis et à Athènes, qui ont d'ailleurs participé à une opération pilote menée le 24 janvier dans le 10^{ème} arrondissement ;

Considérant que la collecte de données fiables et complètes nécessite la prise en compte de la totalité du territoire, et donc le déploiement de la méthode de décompte sur les vingt arrondissements parisiens, à l'exception de certaines zones non accessibles dans cette configuration et déjà documentées (zones fluviales, etc.)

Considérant que la participation des partenaires du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion permettra de prendre également en compte les personnes présentes dans les stations de métro, dans les gares ou encore au sein des urgences des hôpitaux parisiens ;

Considérant que l'ensemble des acteurs du Pacte parisien a été étroitement associé à chaque étape de conception de la Nuit de la Solidarité (invitation au comité de pilotage, rédaction des documents de référence, préparation de l'opération pilote dans le 10^{ème} arrondissement, séance de retour sur expérience, choix des termes utilisés pour expliquer cette démarche aux Parisien.ne.s) afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur ses objectifs et sur son déroulement ;

Considérant le grand nombre de partenaires institutionnels et associatifs participant à cette opération, auxquels s'ajoutent plus d'un millier de Parisien.ne.s volontaires ;

Considérant que chaque participant est signataire d'une charte éthique afin de veiller au respect des personnes et de leur dignité ;

Considérant que les données collectées seront analysées de façon transparente et scientifique sous la responsabilité d'un Comité scientifique ;

Ainsi, sur proposition de l'exécutif,

émet le vœu :

- Que la Ville de Paris poursuive le dialogue engagé avec l'Etat afin que les données collectées lors de la Nuit de la solidarité et expertisées par le comité scientifique puissent constituer une base commune d'informations ;
- Que les résultats de cette enquête constituent l'occasion d'un bilan partagé des actions entreprises depuis la signature du Pacte Parisien de lutte contre la grande exclusion, permettent l'identification des mesures à intensifier ainsi que des mesures nouvelles à développer ;
- Que ces mesures soient mises en œuvre dans le cadre élaboré par le Pacte Parisien de lutte contre la grande exclusion, en associant étroitement les Parisien.ne.s qui ont manifesté le souhait de s'engager sur ces questions.